

Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir vos formulaires NS428, *Impôt de la Nouvelle-Écosse*, et NS479, *Crédits de la Nouvelle-Écosse*. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 6 du cahier de formulaires.

Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas** à la déclaration que vous nous enverrez.

## Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge

Montant maximal			3 531   00	1
Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration				2
Montant de base	-	26 284   00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Taux applicable	x	15 %		5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=			6
Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire NS428.	=			7

## Ligne 5816 – Montant pour une personne à charge admissible

Montant de base			6 754   00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3
Inscrivez à la ligne 5816 du formulaire NS428 le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 3 ou 6 140 \$	=			3

## Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			7 231   00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 2 386 \$, inscrivez 2 386 \$)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire NS428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

## Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			15 837   00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 4 176 \$, inscrivez 4 176 \$)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire NS428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

## Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (lisez la ligne 5844 à la page 2 du cahier de formulaires) (Supplément : calcul à faire si vous aviez moins de 18 ans le 31 décembre 2005)

Supplément maximal			2 941   00	1
Total des frais de garde d'enfants et de préposé aux soins déduits par toute personne à votre égard				2
Montant de base	-	2 000   00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire NS428 le **total de 4 293 \$ et du montant de la ligne 5** (maximum 7 234 \$), **sauf** si vous remplissez cette grille de calcul uniquement pour pouvoir remplir la grille de la ligne 5848.

## Grilles de calcul provinciales (suite)

### Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base

	4 293	00	1
--	-------	----	---

Si la personne à charge avait **moins de 18 ans** le 31 décembre 2005, inscrivez ici le montant de la ligne 5 de la grille de calcul de la ligne 5844 pour cette personne. Si elle avait **18 ans ou plus**, inscrivez « 0 ».

			2
--	--	--	---

Ligne 1 plus ligne 2

			3
--	--	--	---

Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire NS428

			4
--	--	--	---

Ligne 3 plus ligne 4

			5
--	--	--	---

Revenu imposable de la personne à charge selon la ligne 260 de sa déclaration

			6
--	--	--	---

Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire NS428 le montant **le moins élevé** : ligne 3 ou ligne 7

			7
--	--	--	---

Inscrivez à la ligne 5848 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire, des règles spéciales s'appliquent. Communiquez avec nous pour déterminer le montant que vous pouvez demander.

### Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour la personne à charge

			1
--	--	--	---

Inscrivez le montant **le moins élevé** : 1 637 \$ ou 3 % de son revenu net selon la ligne 236 de sa déclaration

			2
--	--	--	---

Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 10 000 \$, inscrivez 10 000 \$)

			3
--	--	--	---

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire NS428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

### Ligne 2 – Crédit d'impôt pour contributions politiques

Calculez le montant à inscrire à la ligne 2 du formulaire **NS479** de la façon suivante :

- si vos contributions **ne dépassent pas 100 \$**, utilisez la colonne 1 du tableau suivant;
- si vos contributions **dépassent 100 \$ mais pas 550 \$**, utilisez la colonne 2;
- si vos contributions **dépassent 550 \$ mais pas 1 150 \$**, utilisez la colonne 3;
- si vos contributions **dépassent 1 150 \$**, inscrivez 500 \$ à la ligne 2.

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	
Inscrivez le montant de vos contributions				1
	0 00	100 00	550 00	2
Ligne 1 moins ligne 2				3
	75 %	50 %	33,33 %	4
Ligne 3 multipliée par ligne 4				5
	0 00	75 00	300 00	6
Ligne 5 plus ligne 6				7
Inscrivez le résultat à la ligne 2 du formulaire NS479				7

### Lignes 14 à 16 – Montant inutilisé du crédit d'impôt pour capital de risque à reporter à des années passées

Montant de la ligne 9 du formulaire NS479

			1
--	--	--	---

Montant de la ligne 13 du formulaire NS479

			2
--	--	--	---

Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)

			3
--	--	--	---

Inscrivez à la ligne 14 du formulaire NS479 la partie du montant de la ligne 3 que vous voulez reporter afin de réduire votre impôt de la Nouvelle-Écosse de 2004.

Inscrivez à la ligne 15 la partie que vous voulez reporter à 2003 et, à la ligne 16, celle que vous voulez reporter à 2002.